Informations de base	
2008/2145(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur les maladies rhumatismales **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
05/06/2008	Décision du Parlement	T6-0262/2008	Résumé
05/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2145(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0000/2007	31/12/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0262/2008	05/06/2008	Résumé

Déclaration sur les maladies rhumatismales

2008/2145(DCE) - 05/06/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une déclaration adoptée par le Parlement le 5 juin 2008, le Parlement se penche sur la question des maladies rhumatismales, en rappelant que ce sont là, des pathologies chroniques douloureuses et invalidantes.

Il indique que 30 à 40% de la population présentent des troubles musculo-squelettiques (soit 100 millions de personnes en Europe) et que les maladies rhumatismales sont la principale cause des cas d'invalidité et de mise à la retraite anticipée dans le monde du travail.

Sachant, par ailleurs, que la majorité des personnes de plus de 70 ans présentent des symptômes rhumatismaux chroniques ou récurrents, les députés invitent la Commission et le Conseil à:

- accorder davantage d'importance aux maladies rhumatismales dans la nouvelle stratégie communautaire en matière de santé, étant donné le coût économique et social élevé qu'elles représentent;
- encourager les États membres à se doter de programmes nationaux de lutte contre ces maladies et à en promouvoir la mise en œuvre;
- élaborer une stratégie communautaire de lutte contre les maladies rhumatismales et rédiger une recommandation du Conseil sur le diagnostic précoce et le traitement de ces pathologies;

- mettre en place une stratégie visant à améliorer l'accès à l'information et aux traitements médicaux.

Le Parlement indique enfin que l'adoption de politiques sociales et sanitaires fondées sur une analyse des besoins des personnes atteintes par les maladies rhumatismales réduirait le coût économique et social de ces maladies (entre 1 et 1,5 % du revenu national brut dans les pays développés).